Image not found or type unknown

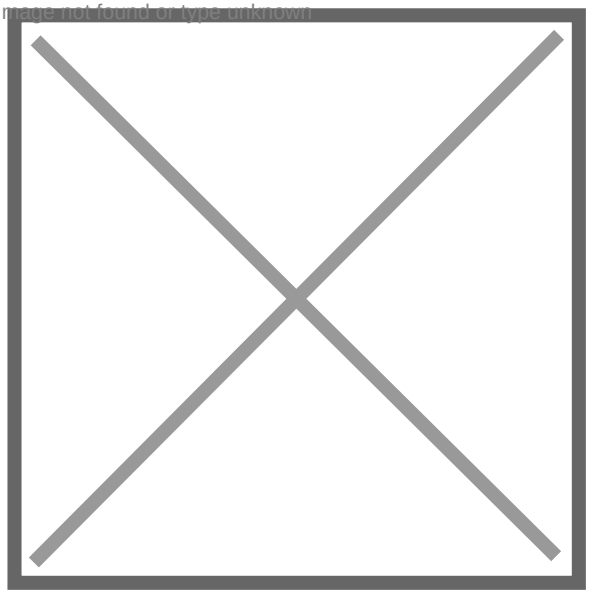

Reprise d une gerance , loyers et redevances

Par **ANITA**, le **15/08/2011** à **13:23**

Bonjour,
JE PROJETTE DE REPRENDRE LA GERANCE LIBRE D UN COMMERCE DE BOULANGERIE POINT CHAUD ET J AIMERAIS SAVOIR UNE CHOSE CONCERNANT LA REDEVANCE QUE VA INSTAURER L ACTUEL PROPRIETAIRE QUI EST PROPRIETAIRE DU FONDS MAIS PAS DES MURS ET QUI PAYE DONC UN LOYER .....
DEVRAIS JE PAYER LE LOYER DU FONDS AU PROPRIETAIRE DES MURS ET EGALEMENT LA REDEVANCE POUR LE DROIT A L EXPLOITATION DE CE COMMERCE ....J AI DEJA CONSULTE PAS MAL DE SITE INTERNET MAIS AUCUN NE PRECISE CE POINT LA ....
J AIMERAIS SAVOIR DONC SI LES 2 LOYERS SONT A MA CHARGE OU SI LE PROPRIETAIRE DU FONDS RESTE LUI REDEVABLE DU LOYER ..
MERCI DE VOTRE REPONSE , LA QUESTION EST ASSEZ URGENTE !!!!!
ANITA

Par **edith1034**, le **15/08/2011** à **16:14**

deux solutions

soit vous payez tout au propriétaire du fonds de commerce qui reverse une partie au propriétaire des murs

soit le plus courant, vous payez les deux loyers

tout dépend de votre contrat

pour tout savoir sur la gérance :

http://www.fbls.net/locationgeranceinfo.htm

Par **ANITA**, le **15/08/2011** à **17:07**

merci edith de votre reponse , le contrat n est pas encore fait , je vais donc y reflechir ...
et savez vous comment se fixe le prix de la redevence ? car on me propose 1600 euros et je trouve ca cher pour un petit local et un chiffre d affaire de 160 000 euros , bien que cela soit situé sur le port de la seine sur mer ....

Par **edith1034**, le **16/08/2011** à **07:46**

on vous demande un pourcentage minime par rapport au C.A pour répondre à cette question comparez la demande par rapport au bénéfice vous aurez une meilleure idée de ce qui vous reste dans la poche

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés